Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: - (2019)

Heft: 1

Artikel: La protection des infrastructures financières de la Suisse

Autor: Martel, Daniel Stanislaus

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-867921

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Finance: Infrastructures, risques et prévention Appropriée Appropriée Finançable Secteur Financier Evolutive OFFENSE Robuste Pointé raire Pointé raire Appropriée Appropriée Appropriée Financier Secteur Financier Abus TRAÇABILITE TRAÇ

Schéma 1 : Infrastructures, risques et gestion des risques en finance. Source : Auteur basé sur ASB, FINMA et

OFPP.

Protection de la population

La protection des infrastructures financières de la Suisse

Daniel Stanislaus Martel

Rédacteur en chef Point de Mire

a thématique de la protection des infrastructures critiques, abordée à l'Emergency Forum 2018 du 23 août dernier, concerne également le monde de la finance. Si ce secteur est essentiel pour chaque pays, il a son importance particulière pour le nôtre. L'Helvétie n'at-elle pas, par tradition, été associée à sa finance? Dans son rapport de 2016 « Politique en matière de marchés financiers pour une place financière suisse compétitive », le Conseil fédéral définit la finance comme l'un des secteurs dont la position et l'activité sont stratégiques pour l'avenir du pays.

La finance: De la vulnérabilité systémique à la protection intégrale

Partout dans le monde, la finance assure la cohésion nationale. Le gouvernement, la population respectivement les ménages, et les acteurs économiques sont reliés par des transactions de biens et services, et monétaires. Les ménages financent les achats par leurs salaires et font vivre les acteurs économiques. Le gouvernement accorde des subsides, prélève des impôts et représente un consommateur et investisseur à part entière.

Les trois groupes d'acteurs sont également reliés à l'étranger, et ce par le tourisme, le commerce extérieur et la coopération entre les gouvernements. En matière de finance suisse, la dimension transfrontalière est assurée par les acteurs, leurs organisations et, au niveau de la Confédération, le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI).

Le secteur de la finance s'appuie sur une infrastructure basée sur les installations physiques, les logiciels, les procédures et le savoir-faire. En détail, ces fondements doivent répondre à six critères. Tout d'abord, ils doivent être appropriés, donc correspondre aux attentes des financiers et de leurs clients. Ils doivent également être faciles et conviviales à utiliser. Puis, l'infrastructure doit être inclusive, donc relier les intervenants financiers entre eux et leurs clients. La protection physique et fonctionnelle est possible uniquement si les systèmes sont robustes ou résistants aux défaillances ou interférences. Les changements technologiques et sociétaux modifient les besoins d'infrastructure. Enfin, elle doit bénéficier d'investissements adaptés à son importance.

Plus ces six facteurs sont optimisés, plus l'infrastructure financière résiste aux défaillances et les erreurs, les abus, les attaques et les ruptures liées aux interférences. Enfin, elle est souvent saturée.

Ces risques bien connus sont en règle générale abordés par des mesures appropriées. En premier lieu, chaque utilisateur est censé traiter les systèmes avec tous les soins, ce qui présuppose un sens de responsabilité accru, acquis notamment dans le cadre de formations et de certifications. Dans l'objectif de déterminer les origines d'erreurs ou de transactions frauduleuses, la protection inclue également la possibilité de reconstituer des opérations antérieures. La défense des systèmes contre les intrusions ou attaques est également essentielle. Enfin, leur architecture doit permettre la récupération en cas de rupture, des mises à jour ou des optimisations. Toutes ces interventions sont associées à l'approche au et la gestion du risque. Le schéma 1 résume les caractéristiques essentielles de l'infrastructure, les risques et les approches en vue de leur gestion.

Le secteur de la finance en Suisse – une infrastructure critique et prioritaire

En Suisse, le Conseil fédéral identifie le secteur de la finance comme infrastructure essentielle dans sa Stratégie nationale pour la protection des infrastructures critiques 2018-2022, élaborée dans l'objectif d'assurer la pérennité des prestations financières en toute circonstance. 26 RMS+ N°1 - 2019



Schéma 2 : La législation sur la finance en Suisse. Source : Auteur basé sur ASB, DFF et FINMA.

La Loi sur les établissements financiers (LEFin), complétée par la Loi sur les services financiers (LSFin)¹ définit le cadre légal. Une série de lois générales ou structurantes l'explicitent, notamment celle sur le blanchiment d'argent, celle sur l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) ou la Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF). Des cadres légaux spécifiques enfin règlent les détails. Le schéma 2 résume la législation financière helvétique.

L'infrastructure et naturellement sa protection sont abordés par la Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) du 19 juin 2015. Elle couvre les installations, les procédures, et confie la responsabilité aux acteurs financiers, notamment dans l'objectif de protéger leurs clients. Elle s'adresse aux acteurs suisses et étrangers et règle leur accès au marché.

L'Ordonnance sur l'infrastructure des marchés financiers (OIMF) (ordonnance 958.11) du 25 novembre 2015 préconise les mesures essentielles et les critères et barèmes de mesure auxquels les acteurs de la finance doivent se conformer.

La FINMA a émis à son tour une «ordonnance de l'ordonnance fédérale», à savoir l'Ordonnance de la FINMA sur l'infrastructure des marchés financiers (OIMF-FINMA) (ordonnance 958.111) du 3 décembre 2015. Conformément au mandat de la FINMA, ces dispositions légales donnent aux acteurs de la finance une marge d'auto-régulation considérable.

Et demain: Quelle infrastructure ou plutôt quelle place financière?

La Stratégie nationale pour la protection des infrastructures critiques du Conseil fédéral 2018 – 2022 a sans doute permis d'obtenir les résultats attendus. En effet, l'infrastructure financière en Suisse bénéfice d'une excellente réputation et attire même des prestations



Schéma 3: Comment protéger l'infrastructure financière demain? Source: Auteur basé sur ASB, DFF, FINMA et OFPP.

d'hébergement de données étrangères, même si les acteurs doivent rester vigilants aux cyberattaques.

Toutefois, la protection des infrastructures doit anticiper les défis futurs. En effet, la Stratégie nationale du Conseil fédéral est limitée dans le temps. Après 2022, donc dans quatre ans, comment le secteur de la finance se présenterat-il et quels seront ses besoins en infrastructure? Pour l'essentiel, l'heure est aux prospectives. Le schéma 3 en donne un aperçu.

Dans ce contexte, les dimensions technologique, économique et sociale, politique et géopolitique sont incluses dans les scénarios. A l'heure actuelle les prévisions, qu'elles soient issues de banques, du monde académique ou de l'un ou l'autre des nombreux «think tanks» concordent sur plusieurs points. Les acteurs financiers traditionnels seront fortement touchés par les nouvelles technologiques et les nouveaux modes de pensée. Les opérations sont en train de se dématérialiser. Plus que jamais ces systèmes auront besoin, dans les « coulisses », d'infrastructures physiques et virtuelles performantes. Ouel que soit le scénario, le rôle de la finance comme intermédiaire des transactions entre le gouvernement, les ménages et les acteurs économiques restera essentiel. En ce qui concerne la place financière suisse, la concurrence étrangère se renforcera et poursuivra ses attaques...

Peut-être est-ce le moment de se poser des questions plus générales: Quel secteur de la finance voulons-nous? Est-ce qu'il restera une priorité nationale ou est-ce qu'il ne comptera plus dans la stratégie internationale du Conseil fédéral? Cette perspective appelle la réflexion plus fondamentale: Pour quelle Suisse et quelle infrastructure critique entendons-nous nous engager?

D.S.M.

¹ Les deux lois sont actuellement en révision. Leurs mises à jour sont attendues pour fin 2018.